

08 mai 2013

Compte-rendu de la réunion du comité du 06 mai 2013

Présents : Daniel Pachtchenko, Alain Potier, Gilles Droin, Michel Lemaire,
Etienne Humbert, André Lambert, Patricia Barthélémy.

Excusée : Christine Favard

Absente : Mélissa Ruiz

■ **Les sorties en milieu naturel**

Le club paie 50 € de cotisation par an pour pouvoir plonger à Pierre-Percée.
Nous devons réserver des créneaux par internet.

1. Les autonomes

Des plongeurs niveau 3 ont demandé l'autorisation au Président pour pouvoir plonger entre eux. La demande a été acceptée sous conditions :

- Les autonomes doivent désigner un responsable « organisateur plongée » qui aura la clé du local et contrôlera la sortie et le retour du matériel.
- Ils doivent prévenir le Président des dates et heures des sorties.
- Ils doivent prendre la trousse de secours , remplir la feuille de palanquée ...

2. Sorties Pascal Sturm

Pascal organisera des sorties à la Gravière du Fort. Habitant Schirmeck, il ne pourra pas assurer le retrait du matériel au club. Un responsable sera nommé et il aura la charge de distribuer et réintégrer le matériel.

3. Sortie enfants

Sylvain propose d'organiser une « journée enfant » le **dimanche 30 juin**.

Plongée le matin (réservée aux enfants) , pique-nique et accrobranche l'après-midi.

Les plongées sont ouvertes l'après-midi aux adultes .

Les moniteurs disponibles sont les bienvenus.

4. Gonflage des bouteilles

Le club va élargir la liste des personnes autorisées à gonfler les bouteilles aux autonomes qui auront eu la formation.

Une notice de gonflage sera affichée sur le compresseur.

Le responsable de la plongée en milieu naturel doit s'assurer que les bouteilles sont gonflées au retour de chaque sortie.

■ **Rangement du matériel**

Cela fait plusieurs semaines que nous retrouvons du matériel mal ou pas rangé.

Rappel :

- Les **stabs** doivent être accrochées propres sur le bon portant. Chaque stab a un **numéro sur la poche**.
- Les **détendeurs** ont également un **numéro sur le 1^{er} étage**, il suffit ensuite de retrouver ce numéro sur les petits crochets.
- Les plongeurs qui enlèvent **les opercules** de la bouteille pour utiliser leur détendeur DIN sont priés de **le remettre** en place (et dans le bon sens).

Pour éviter ces oublis et l'évaporation, les opercules devront être enlevés dans le local mis dans une boîte spécialement prévue à cet effet et remis en place au retour.

Merci à chacun de prendre soin du matériel club comme du sien.

■ Investissement matériel

Le club a décidé d'acheter : - 5 détendeurs de secours complets
- 3 paires de palmes apnée (proposées en février mais pas encore achetées)

■ Droits et obligations du membre du comité

Par respect pour les membres du comité présents aux réunions, il serait bon que chaque membre s'excuse en cas d'absence.

Le comité a donc décidé de compléter le règlement avec la mention « **après 3 absences consécutives non excusées, le membre du comité est considéré comme démissionnaire** »

■ Moyen de communication

Les membres qui désirent recevoir à la rentrée la fiche d'inscription par courrier, devront donner **une enveloppe timbrée avec leur adresse** à la secrétaire.

Pour les autres, la nouvelle fiche d'inscription sera téléchargeable sur le site de «stdiéplongée »

■ Tarifs pour la saison 2013-2014

Cotisation plongeurs/apnéistes (avec la licence) : **110 €**

Cotisation plongeurs/apnéistes (sans la licence) : **80 €**

Cotisation plongeurs enfants : **40 €**

Supplément formation niveau I, II et III : 50 €

Le comité directeur